

REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V.

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2023



REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V.

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2023

SOMMAIRE

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Bilan	4
Évolution de l'actif net	5
Résultats	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Renseignements complémentaires	13



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V. INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V. INC., qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Roland Naccache et Associés

Roland Naccache et Associés S.E.N.C.R.L.¹

Montréal, le 7 septembre 2023

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A111929

REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V.

**BILAN
AU 31 MARS 2023**

	2023	2022
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	-	10 140
Compte Avantage entreprise	634 241	322 033
Comptes clients	30 741	21 143
Subventions à recevoir	10 893	6 900
Taxes à la consommation à recevoir	8 109	21 877
Frais payés d'avance	1 569	1 630
	685 553	383 723
IMMOBILISATIONS CORPORELLES - note 3	3 430	5 793
	688 983	389 516
PASSIF		
À COURT TERME		
Découvert bancaire	2 327	-
Créditeurs - note 4	25 017	37 530
Contributions reportées des membres	3 145	1 580
Subventions reportées - note 5	454 716	180 010
	485 205	219 120
PRÊT D'URGENCE DU CANADA - note 6	40 000	40 000
	525 205	259 120
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	3 430	5 793
AFFECTATIONS INTERNES - note 7	19 262	14 167
NON AFFECTÉ	141 086	110 436
	163 778	130 396
	688 983	389 516

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


 _____, administrateur (trice)


 _____, administrateur (trice)

REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	Investi en immo- bilisations \$	Affectations internes - note 7 \$	Non affecté \$	2023 \$	2022 \$
SOLDE AU DÉBUT	5 793	14 167	110 436	130 396	109 995
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(2 363)	-	35 745	33 382	20 401
Affectations internes - note 7	-	5 095	(5 095)	-	-
SOLDE À LA FIN	3 430	19 262	141 086	163 778	130 396

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V.

**RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions - annexe A	422 417	744 973
Cotisations des membres	114 275	137 928
Droits d'inscription formation subventionnée	10 100	9 319
Ventes	13 795	15 721
Entente collective	4 725	3 301
Dons et commandites	3 000	3 000
Intérêts	13 087	742
	581 399	914 984
CHARGES		
Dotation au fonds Serge Lemoyne	10 560	12 300
Services aux membres - annexe B	418 484	757 861
Frais d'administration - annexe C	111 214	112 691
Frais financiers - annexe D	5 396	5 480
	545 654	888 332
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT	35 745	26 652
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	-	(1 500)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 363	7 751
	2 363	6 251
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	33 382	20 401

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V.

**FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	33 382	20 401
Éléments sans incidence sur les liquidités:		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	-	(1 500)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 363	7 751
	35 745	26 652
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Comptes clients	(9 598)	8 771
Subventions à recevoir	(3 993)	23 768
Taxes à la consommation à recevoir	13 768	(6 988)
Frais payés d'avance	61	(71)
Créditeurs	(12 513)	16 904
Contributions reportées des membres	1 565	(13 955)
Subventions reportées	274 706	39 134
	263 996	67 563
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	299 741	94 215
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 606)
AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	299 741	92 609
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE LA PÉRIODE	332 173	239 564
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	631 914	332 173
Représentée par:		
Encaisse	-	10 140
Compte Avantage entreprise	634 241	322 033
Découvert bancaire	(2 327)	-
	631 914	332 173

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2023

1 STATUT ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Le REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V. est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), et est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de regrouper et de représenter les artistes professionnels du domaine des arts visuels.

2 MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes;

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

L'élément des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations est la durée de vie des immobilisations aux fins du calcul de l'amortissement et l'évaluation de leur valeur recouvrable nette. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits de ventes et autres produits sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ainsi que les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Ventilation des charges

L'organisme impute les salaires et charges sociales aux dépenses de services aux membres et aux dépenses d'administration selon une clé de répartition qu'il a jugée adaptée et qu'il utilise avec constance année après année.

REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2023

2 MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du compte Avantage entreprise, des comptes clients et subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent du découvert bancaire, des créiteurs, à l'exception des retenues à la source à payer, et du prêt d'urgence du Canada.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquée ci-dessous. Elles sont aussi soumises à des tests de dépréciation. En date de fin d'exercice, les immobilisations incorporelles sont complètement amorties.

<u>Description</u>	<u>Méthode</u>	<u>Taux / durée</u>
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif	55 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	10 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque les circonstances indiquent qu'ils ne contribuent plus à la capacité de l'organisme de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du potentiel de service qui sont associés aux actifs à long terme est inférieure à leur valeur comptable nette. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur ou sur son coût de remplacement. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les apports relatifs aux immobilisations sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations puis amortis de la même façon que les immobilisations auxquelles ils se rapportent.

REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023**

3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	26 161	25 887	274	743
Matériel informatique	30 970	27 814	3 156	5 050
Améliorations locatives	25 797	25 797	-	-
	82 928	79 498	3 430	5 793

4 CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	15 144	27 351
Salaires et vacances à payer	9 725	10 127
Retenues à la source à payer	148	52
	25 017	37 530

5 SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice, considérées et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des subventions reportées sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2022	Encaisse- ment	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2023
	\$	\$	\$	\$
Conseil des arts du Canada - Ontologie	81 359	353 000	(2 795)	431 564
Conseil des arts du Canada - Imprimo	43 651	-	(43 651)	-
Conseil des arts et des lettres du Québec - Bonification	-	39 380	(19 690)	19 690
Conseil des arts et des lettres du Québec - ADN	55 000	-	(51 538)	3 462
	180 010	392 380	(117 674)	454 716

REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V.

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2023**

6 PRÊT D'URGENCE DU CANADA

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Prêt à terme, échéant en décembre 2025. Le prêt ne porte pas intérêt jusqu'au 31 décembre 2023. Si 40 000 \$ du prêt est remboursé avant le 31 décembre 2023, l'organisme aura droit à une remise équivalente à 20 000 \$ du montant initial	60 000	60 000
Moins : Portion non remboursable du prêt à terme enregistrée aux revenus - Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC)	<u>20 000</u>	<u>20 000</u>
	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>

7 AFFECTATIONS INTERNES

Le Conseil d'administration a résolu de créer des affectations internes dont les objets sont d'accumuler des sommes permettant d'effectuer les dépenses futures prévues par l'organisme. À la fin de l'exercice, les variations survenues dans les affectations internes sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2022	Affectation durant l'exercice	Utilisation durant l'exercice	Solde 31 mars 2023
	\$	\$	\$	\$
Fonds de défenses	9 598	4 755	-	14 353
Fonds de formation	4 569	340	-	4 909
	<u>14 167</u>	<u>5 095</u>	<u>-</u>	<u>19 262</u>

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du Conseil d'administration.

8 VENTILATION DES CHARGES COMMUNES

Certains salaires et charges sociales sont répartis au prorata des heures travaillées entre les programmes de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Salaires et charges sociales		
Services aux membres - annexe B	245 121	224 631
Frais d'administration - annexe C	56 033	53 162

REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2023

9 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail échéant en août 2023 à verser mensuellement un loyer de 2 083 \$. Les paiements minimums exigibles au cours du prochain exercice est de 10 417 \$.

10 POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Marge de crédit

L'organisme dispose d'une marge de crédit VISA affaires autorisée de 20 000 \$, portant intérêt au taux variable de 11,45 %. Au 31 mars 2023, la marge de crédit n'était pas utilisée.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes clients et aux subventions à recevoir. L'organisme effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et n'a pratiquement jamais de mauvaises créances et les subventions proviennent d'organismes reconnus et font l'objet d'ententes.

11 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

ANNEXE A - Subventions	2023	2022
	\$	\$
Fédérales		
Conseil des arts du Canada - Ontologie	2 795	11 017
Conseil des arts du Canada - Imprimo	43 651	400 249
Provinciales		
Conseil des arts et des lettres du Québec - Fonctionnement	179 200	179 200
Conseil des arts et des lettres du Québec - Bonification de fonctionnement	19 690	-
Conseil des arts et des lettres du Québec - Agent de développement numérique	51 538	38 500
Emploi-Québec - Formation au programme de mutualisation	42 925	32 712
Emploi-Québec - Formation des artistes	36 977	37 654
Municipales		
Ville de Montréal - Programme d'aide financière aux OSBL locataires	641	641
Autres		
Compétence Culture - Poste de coordonnateur au développement professionnel	45 000	45 000
	422 417	744 973

ANNEXE B - Services aux membres	2023	2022
	\$	\$
Salaires et charges sociales - note 8	245 121	224 631
Frais d'agent de développement numérique	210	9
Honoraires	22 145	13 745
Frais de réunions	1 738	338
Plateforme numérique ENOAC	962	622
Partenariat RAAV-CARFAC	14 708	10 000
Projets subventionnés - Ontologie & Imprimo	16 245	411 267
Formation	90 003	79 685
Allocations	18 525	12 680
Graphisme et frais d'impression	207	184
Poste et livraison	1 178	735
Frais de déplacements	1 054	-
Associations et cotisations	1 079	1 086
Évènements	3 151	1 367
Inscriptions, colloques et forums	560	388
Publicité	1 598	1 124
	418 484	757 861

REGROUPEMENT DES ARTISTES EN ARTS VISUELS DU QUÉBEC, R.A.A.V.

**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

ANNEXE C - Frais d'administration	2023	2022
	\$	\$
Salaires et charges sociales - note 8	56 033	53 162
Télécommunications	16 216	17 480
Frais d'occupation	30 148	28 754
Honoraires professionnels	6 987	8 787
Frais de bureau	1 633	1 564
Formation du personnel	197	2 944
	111 214	112 691

ANNEXE D - Frais financiers	2023	2022
	\$	\$
Intérêts et frais bancaires	1 880	1 852
Frais de cartes de crédit	3 516	3 628
	5 396	5 480